

Réactions des partis à notre proposition de loi

Nous avons donc demandé aux 4 partis démocratiques francophones principaux s'ils étaient prêts à soutenir le dépôt et le vote de cette proposition de loi.

Depuis, mais avec retard (délais de traduction obligent), nous avons fait de même avec les partis flamands. Seul GROEN ! nous a répondu à ce jour, en nous apportant un soutien qui ne peut être que moral puisque les écologistes flamands n'ont plus de représentant au parlement fédéral.

1. ECOLO

Le soutien d'ECOLO est concret. Les écologistes francophones nous rejoignent dans notre analyse.

Ils insistent

—1. sur le retournement de la charge de la preuve : le chômeur est obligé de prouver sa recherche intensive d'emploi pour continuer à percevoir l'assurance chômage. Quand on constate que cette condition de recherche intensive d'emploi était aussi une des possibilités, jamais rencontrées, d'échapper à l'exclusion sur base de l'article 80, cette condition révolte. Les plus précaires, les moins formés seront les plus exposés aux sanctions.

—2. sur le fait que les régions vont être encouragées à dépenser des sommes importantes dans un accompagnement de masse superficiel (dans l'accord de coopération wallon, un suivi via call-center !) et à sacrifier les formations de qualité. Tout cela pour des emplois introuvables.

—3. Un chômeur exclu pour non-disponibilité pourrait se voir exclu du droit à l'intégration sociale sur la même base. Inquiétant, et cela d'autant plus que tous les chômeurs peuvent être exclus, même les chefs de famille !

En conséquence, la proposition de loi de la plate-forme est déposée par ECOLO par la députée fédérale Zoé Genot et sera déposée au Sénat par Isabelle Durant. Elle consistera à ne permettre une sanction pour non disponibilité vis-à-vis d'un allocataire que s'il y a eu refus manifeste d'un emploi convenable (terme

en bref

Si les partis politiques ne veulent pas de « chasse aux chômeurs », qu'ils déposent et qu'ils votent notre proposition de loi pour protéger les demandeurs d'emploi de sanctions injustes ! Nous leur avons soumis notre proposition avant notre meeting. Ils nous ont répondu.

existant dans la jurisprudence sociale). La proposition de loi sera proposée à la cosignature à l'ensemble des élus des partis démocratiques.

présentation :
Yves Martens.

2. Parti Socialiste (PS)

Dans sa réponse signée par Elio Di Rupo, le PS affirme une nouvelle fois qu'il n'acceptera jamais que l'on exclue des hommes et des femmes du chômage simplement parce qu'ils ne trouveraient pas d'emploi.

Le PS estime qu'à aucun moment ni les textes ni les déclarations politiques n'envisagent ce cas de figure. *Dire le contraire et annoncer que des chômeurs risquent d'être exclus du droit à l'allocation parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi n'est pas correct. C'est alarmer les demandeurs d'emplois et créer un sentiment de panique qui ne correspond en rien ni à la réalité du projet ni à la volonté politique.*

Non seulement la plate-forme n'a rien compris, mais en outre elle nuit aux chômeurs en les insécurisant !

« (...) il n'y a pas la moindre obligation de résultat. Ce droit à l'allocation pour une durée indéterminée est désormais élargi à tous les demandeurs d'emploi, y compris les cohabitants qui en étaient privés puisque l'article 80 les excluait du chômage. »

Les réactions, entre autres, de la Ligue des Familles, de Vie Féminine et des Femmes Prévoyantes Socialistes (sic !) ont prouvé à suffisance que cet argument de la soi-disant suppression de l'article 80 est fallacieux et même faux. Il faut rappeler que cet article n'est

Plate-forme chômage





que suspendu et qu'il ne sera supprimé qu'après évaluation. En termes clairs, quand le nouveau système aura prouvé qu'il permet d'atteindre au moins le même nombre d'exclusions que l'article en question et de préférence plus, puisque c'est bien le but recherché, n'en déplaise aux dénégations de M. Di Rupo. Les ministres qui s'expriment dans la presse flamande l'ont avoué sans fausse pudeur.

« (...) ce qui n'est pas acceptable, c'est de stigmatiser le chômeur, comme s'il était responsable de la situation du marché de l'emploi. Les ministres socialistes francophones ont obtenu que l'on ait une démarche positive vis-à-vis des travailleurs sans emploi, qu'on les aide plutôt que de les mettre en accusation. C'est pour cela que nous avons proposé et obtenu que, avant toute démarche de contrôle de disponibilité du chômeur, celui-ci se voie offrir, de la part des Régions, un accompagnement adapté à sa situation. Nos ministres régionaux se sont engagés dans ce sens à mettre sur pied un plan ambitieux. (...) les socialistes ont obtenu qu'il y ait cette contractualisation reprenant précisément ce que l'ONEM attendra du demandeur d'emploi et qui supprime ainsi le trop grand pouvoir d'interprétation qui aurait été laissé aux bureaux régionaux de l'ONEM. Nous avons également exigé et obtenu que le chômeur dispose d'un délai de réflexion de 15 jours avant de signer ce contrat et qu'il puisse se faire accompagner d'une personne de son choix lors de ce contact à l'ONEM. Dans ce contrat, il n'est pas question pour nous d'imposer des tracasseries administratives sans rapport avec les réalités de terrain. »

Il ressort clairement de la réponse d'Elio Di Rupo que celui-ci, soit ne mesure absolument pas le contenu exact du projet d'arrêté du Ministre Vandembroucke, soit entretient délibérément dans l'opinion publique une confusion sur la portée exacte de ces mesures.

La plate-forme a donc demandé au Président du PS de participer personnellement à un débat public sur cette question. Celui-ci a répondu favorablement à notre invitation. Il n'a évidemment pas été possible de fixer le débat avant les élections. Nous prenons acte de cet engagement, nous réjouissant de pouvoir bientôt confronter publiquement nos points de vue.

3. Mouvement Réformateur (MR)

La réponse du MR est, c'est normal, dans une pure logique libérale.

« (...) Le MR veut une réforme du chômage à visage humain. Nous avons obtenu au cours du Conseil des Ministres extraordinaire des 16 et 17 janvier dernier, que toutes les parties soient responsabilisées face au chômage. Les demandeurs d'emploi seront mieux accompagnés dans leur recherche d'un travail et se verront offrir des formations qui maximaliseront leurs chances de retrouver un emploi. (...) Ce régime doit aider les demandeurs d'emploi à ne pas perdre courage. Ces chances sont également assorties de devoirs, en particulier, l'obligation de chercher effectivement du travail. (...) Tout demandeur d'emploi a sans aucun doute été découragé un jour dans sa quête d'emploi. Et c'est précisément à ce moment là qu'il a besoin d'un petit coup de main pour ne pas perdre espoir. Actuellement, la réglementation sur le chômage ne prévoit pas une telle aide. Nous voulons changer cela. (...) »

Le néolibéralisme teinté de paternalisme. Sans commentaires...

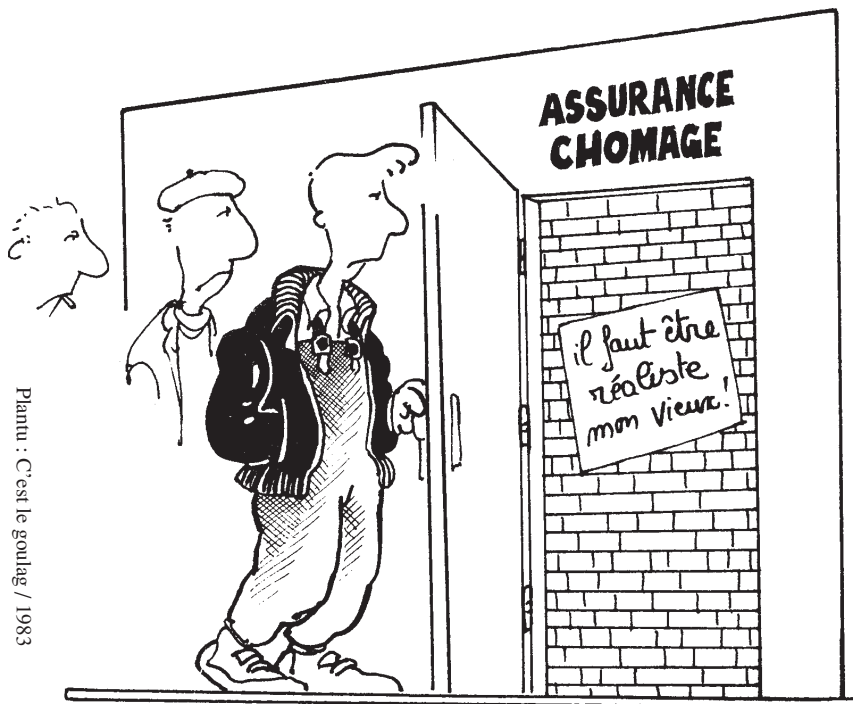
4. Centre démocrate Humaniste (CdH)

Le CdH nous a répondu qu'il soutenait la plate-forme, mais n'a pas jusqu'ici concrétisé ce soutien, ni en adhérant à la plate-forme, ni en acceptant de soutenir notre proposition de loi. Nous attendons qu'il se prononce clairement. En attendant, Joëlle Milquet reprend dans son courrier nombre de nos arguments, tout en insistant sur la faisabilité de l'accompagnement et pas vraiment sur le retrait du projet.

Pour le cdH, le contrôle des chômeurs, tel que mis au point par le gouvernement violet, n'est pas acceptable tant que les Régions n'auront pas refinancé sensiblement leurs organismes régionaux de placement et organisé un accompagnement individualisé pour chaque chômeur.

Il s'inquiète aussi des moyens de preuve :

« Comment le chômeur pourra-t-il prouver qu'il cherche activement de l'emploi ? Quels seront les éléments de preuves que l'Onem acceptera ? Comment le chômeur pourra-t-il prouver que les employeurs ne répondent pas



Plantu : C'est le goullag / 1983

à ses lettres de candidatures ? Le projet de réforme impose aux chômeurs de prouver qu'ils accomplissent « des efforts suffisants » pour retrouver du travail. Mais cette notion ne risque-t-elle pas d'être interprétée de façon de plus en plus restrictive au fil du temps ? »

Sur le fond, il rejette tout de même la logique de culpabilisation de ce projet :

« Ce n'est pas la chasse aux quelques chômeurs qui se sont découragés qui modifiera les choses. On s'attaque aux plus fragilisés de notre société pendant que les plus aisés peuvent rapatrier leurs millions d'euros en toute impunité. On culpabilise les chômeurs et les travailleurs alors que ni les employeurs ni les pouvoirs publics ne prennent leurs responsabilités. Est-ce en pourchassant les personnes qui

ont perdu leur travail que l'on espère rétablir la croissance et le plein emploi ? Les chômeurs sont avant tout les victimes d'une mauvaise gestion économique et politique du pays et non les coupables. »

En conclusion, l'opposition refuse le projet, sur le fond et/ou la forme. ECOLO est cohérent avec son adhésion à la plate-forme et dépose notre proposition de loi. Le MR assume pleinement ce projet de Loi et le PS déploie des trésors d'imagination pour nous convaincre que le sens de ce projet a été modifié grâce au PS.

La poursuite de notre mouvement et le nombre sans cesse croissant de personnes et associations qui nous rejoignent prouvent à suffisance que nous avons raison de ne pas être dupes !

Plate-forme chômage

